

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	23	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, Mme TROUETTE Corinne, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme OCHOA Sonia, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

Monsieur André LECHIGUERO désigné secrétaire de séance.

2026.04.16 : SOUMISSION D'UN VŒU DE L'INTERSYNDICALE DU GERS S'OPPOSANT A LA SUPPRESSION DE 13 POSTES D'ENSEIGNANTS A LA RENTREE 2026

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de vœu provenant de l'intersyndicale du Gers s'opposant à la suppression de 13 postes d'enseignants à la rentrée 2026, vœu qu'il appelle à soutenir.



Auch, le 19/03/2026

Madame, Monsieur le Maire,

Les départements de l'Académie de Toulouse subiront une nouvelle amputation de postes d'enseignantes et d'enseignants (94) dans le 1^{er} degré à la rentrée 2026.

Le Gers perdra 13 postes alors qu'il manque déjà une cinquantaine de postes pour que le Service Public d'Éducation fonctionne correctement.

Les responsables de l'Éducation Nationale utilisent l'argument de la baisse démographique pour imposer davantage de restriction à l'École Publique. Si cette baisse n'est pas contestable, elle devrait être une opportunité à saisir pour soutenir la préservation d'un réseau d'écoles rurales et améliorer l'aide aux élèves en difficultés, la situation des directeurs et directrices d'école, le service de remplacement, et l'école inclusive.

Sans cet effort budgétaire conséquent, le Gers continuera à voir disparaître ses écoles rurales et le service public d'éducation se dégrader.

Connaissant l'esprit de solidarité des élu-es gersoises et gersois et leur attachement aux Services Publics en général et à l'École en particulier, nous ne doutons pas que vous serez à nos côtés dans le combat pour la défense des postes d'enseignantes et d'enseignants.

Nous vous proposons de soumettre au vote du Conseil municipal le vœu des syndicats du Gers, FSU-SNUipp, SE-UNSA, SNUI-FO, CGT éduc'action.

Nous vous remercions.

Karine Touron – FSU-SNUipp, Jean-Marie Laumenerch – SE-UNSA, Grégory Simon-Daniel – SNUI-FO, Simon Lebourgeois - CGTéduc'action

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de vœu soumis par l'intersyndicale du Gers s'opposant à la suppression de 16 postes d'enseignants à la rentrée 2026.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Extrait certifié conforme.

Le Secrétaire,

André LECHIGUERO



Fait à MIRANDE, le 20 avril 2026

Le Maire,

Bernard DOREY



COURRIER ARRIVEE LE

24 AVR. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE